Lycée LA BRIE CAMPUS PERIGORD BERGERAC

Fiche contact Entreprise afin de préparer la convention de stage en milieu professionnel

Filière « Technicien Conseil Vente » - Classe : 2nde Pro CV Produits alimentaires et boissons
Stage du

ÉLÈVE

Nom et prénom : Date de naissance :
Nom du responsable légal :
Adresse :
Tél. Elève : Tél. Responsable 1 :
Hébergement durant le stage : ❒ au domicile - ❒ au lycée (si période de scolarité) - ❒ dans la famille - ❒ autre :
Restauration : ❒ au domicile - ❒ au lycée (si période de scolarité) - ❒ au restaurant d'entreprise - ❒ autre :
Transport : ❒ bus scolaire (si période de scolarité) - ❒ voiture - ❒ bicyclette - ❒ cyclomoteur - ❒ autre :

: ressource élèvesENTREPRISE / MAÎTRE DE STAGE

Nom et adresse (ou cachet) :
.....
.....
.....
Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Mail : .....

Numéro Siret : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Compagnie d'assurance : .....
N° Police : .....

Représentant de l'entreprise :
Nom :
Fonction :
Maître de stage :
Nom, prénom :
Fonction:
Tél. : (si différent de l'entreprise) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Horaires : (Maximum 35 h 00 par semaine)

Lundi :	Jeudi :
Mardi :	Vendredi :
Mercredi :	Samedi :

Superficie du magasin :

CONDITIONS DE VALIDATION DU LIEU DE STAGE

Découverte des réalités professionnelles.
Développement pratique de savoir faire.
Développement pratique d'un savoir être spécifique.
Acquisition de l'autonomie. Développement des capacités d'observation et de compréhension de situations concrètes.

Activités et comptabilité

Activité principale : .....
Activité(s) complémentaire(s) : .....
Nombre de stagiaires dans le magasin : .....

L'entreprise s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur à la date du stage.

Fait à _____ Le, |__|__|/|__|__|/|__|__|

Signature du représentant de l'entreprise

Lieu de stage conforme au référentiel ? ☐ oui ☐ non

Visa enseignant : **Hélène DURAND**

Calendrier des périodes de stages professionnels

Classe de 2nde PRO CV
2026 – 2027

Du

REMARQUES LÉGISLATIVES

1/ Ces stages en milieu professionnel, partie intégrante de la formation scolaire de nos élèves, **ne sont pas concernés par la législation sur la gratification des stages.**

2/ Les stages doivent être réalisés dans le respect du code du travail.

3/ Les stages peuvent être effectués dans plusieurs entreprises. MAIS **le stage principal doit impérativement avoir une durée effective minimum de 8 se**

Lycée Agricole et Viticole de Bergerac
L.E.G.T.A. 1869, Route du Château - Domaine de La Brie 24240 Monbazillac – tél 05 53 74 42 42 – exploitation : 05 53 74 42 48
e.mail : legta.bergerac@educagri.fr – http://www.bergerac.educagri.fr